



Loi de finances 2023 Nouveautés fiscales & actualités du secteur BTP

En partenariat avec :



 Jeudi 09 février de 17:30 à 19:30

 CAPEB Manche – ZI Château de la Mare, 50200 Coutances

[Inscription](#)

La loi de finances pour 2023 publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2022 prévoit un certain nombre de mesures fiscales pour les particuliers et instaure des dispositifs pour aider les ménages à faire face à la hausse des dépenses énergétiques. **KPMG** et la **CAPEB 50** vous proposent de décrypter pour vous ces différents enjeux **pour soutenir les entreprises et protéger les ménages**.

Nous aborderons également dans cet évènement le PLFSS, afin de vous éclairer sur **les mesures du gouvernement pour le financement de la sécurité sociale et les différents dispositifs en faveur du pouvoir d'achat**.

Pour aborder cet évènement, nous nous appuierons sur des thématiques qui constituent **les indispensables pour 2023** telles que :

- Le pouvoir d'achat
- L'inflation
- L'énergie

Nous orienterons nos échanges sur les mesures ayant des impacts pour vos entreprises de bâtiment et leur fonctionnement, votre marché, vos ressources et vos contraintes.

N'hésitez pas à convier un entrepreneur/dirigeant de votre entourage à participer à cette réunion en partageant cette invitation.

Intervenants

Jérôme Mallet

KPMG

Associé, Expert-Comptable

Spécialiste BTP

Eric Savary

CAPEB 50

Secrétaire Général

 **KPMG Pulse**



Retrouvez nous sur



[Déclaration de confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#)

«KPMG*» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.

© 2023 KPMG ESC & GS, société d'exercice libéral par actions simplifiée et société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.